

Témoignages



Quotidien du parti communiste réunionnais



Jeudi 29 octobre 1987

• N° 9 891

• 3,50 F

Manifestation d'ultras contre le film «Je vous salue Marie»

LE PÈLERIN DU TAMPON

T.A.K. mobilise l'arrière-garde de l'église catholique du Tampon, à six mois des élections. Motif: contre-publicité tapageuse pour le dernier film de Godard. Une agitation rétrograde contre la culture et la liberté, qui dessert la cause même de la religion catholique. (Page 3)

CHANTS RELIGIEUX ET CHAPELETS CONDUITS PAR LYLIAN PAYET, ADJOINT D'ANDRÉ THIEN AH KOON: LES ARRIÈRES-PENSÉES POLITIQUES DES MENEURS DU MOUVEMENT SONT DE PLUS EN PLUS ÉVIDENTES DANS LA COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE. (PHOTO: MAMODE MOUSSADJEE).



LE PÈLERIN DU TAMPON

T.A.K. mobilise l'arrière-garde de l'église catholique tamponnaise, à six mois des élections. Motif: contre-publicité tapageuse pour le dernier film de Gogard. Une agitation rétrograde contre la culture et la liberté.

Quelques centaines de manifestants, partis du Tampon (14ème et 17ème kilomètres) dès trois heures du matin, ont manifesté hier matin sur le Barachois de Saint-Denis. Ils venaient protester contre la programmation du film «Je vous salue Marie» (Jean-Luc Godard) par une association de cinéma d'art et d'essai, «Cinéma d'au-

jourd'hui». Conduits par le père Clotaire Fontaine, les manifestants ont répondu à un mouvement organisé depuis la mairie du Tampon: cars et casse-croûtes offerts par le député-maire André Thien-Ah-Koon, accompagné de Lilian Payet (adjoint).

Une délégation de ces «pèlerins» a demandé à être reçue par la direction de RFO, à laquelle les manifestants ont demandé de ne pas montrer sur le petit écran, des séquences de ce film.

Les manifestants se sont ensuite rendus à la mairie de St-Denis, où ils ont été reçus par M. Eric Boyer, adjoint au maire.

Ce dernier a tenté de faire baisser la fièvre en déclarant que le maire de Saint-Denis n'hésiterait pas à user de ses pouvoirs de police en cas de «troubles de l'ordre public». Mais il s'est bien gardé de lever l'ambiguïté, quant à l'utilisation qui serait faite de la force publique: contre une association culturelle ou contre les fauteurs de troubles?

La question est restée hier sans réponse.

Pascal David



(PHOTO MAMODE MOUSSADJEE)

QUANT ON LUI PARLE «CULTURE», L'ARRIÈRE-GARDE SORT SON ARTILLERIE LOURDE...

Cinéma d'Aujourd'hui: «Aux maires de se prononcer»

«L'association «CINEMA D'AUJOURD'HUI» rappelle ce qu'elle a toujours dit: en programmant le film de Jean-Luc Godard, JE VOUS SALUE MARIE, elle n'a pas d'autres préoccupations que de donner à voir un film que l'Office catholique du cinéma considère comme «infiniment pur». Et même si l'œuvre a été contestée en métropole par certains, il lui semble que les Réunionnais sont suffisamment majeurs pour juger eux-mêmes de la valeur d'un film.

Ce qui l'oppose aujourd'hui au député-maire du Tampon, ce n'est pas un problème religieux, mais l'idée qu'elle se fait de la culture, de la liberté de conscience et de la Réunionnais. Cette polémique aura eu l'avantage de mettre en lumière les contradictions de notre société insulaire. D'une part un laxisme étonnant; d'autre part une violence à l'attaque contre des citoyens qui prétendent se fier à leur propre capacité de jugement, comme tout homme libre en a le droit et le devoir.

Nul n'est obligé d'aller voir un film en salle, c'est une démarche librement consentie. Il y a même une certaine hypocrisie à vouloir interdire la projection d'un film qui se trouve déjà dans les vidéoclubs depuis plus d'un an.

Aujourd'hui, il devient évi-

dent à travers les pressions, les chantages et les violences verbales que nous subissons que les Réunionnais ne peut plus choisir librement sa culture. Au moment où l'affrontement se politise, l'association CINEMA D'AUJOURD'HUI tient à réaffirmer que son propos est d'une toute autre nature: créer un lieu de réflexion où des personnes tolérantes et de bonne volonté, même si elles sont d'opinions différentes, échan- gent leurs idées sur des œuvres qui nous interpellent.

Conscient de ses responsabilités, et selon l'Article V de la DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, qui précise: «Tout ce qui n'est pas interdit par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas» nous demandons aux maires, responsables de l'ordre public dans les communes où des projections doivent se dérouler, de se prononcer clairement.

L'Association se conformera à leur décision.

N.B.: CINEMA D'AUJOURD'HUI fait savoir que M. Boissier, n'est qu'un des membres de l'association et qu'il n'a pas réalisé JE VOUS SALUE MARIE comme le croyaient certains manifestants sur le Barachois, hier matin.

An plus les sa...

● **La Mission déçante.** Retombée Indirecte, mais immédiate, des grandes déclarations de foi catholiques de TAK: la Mission Salut et Guérison (à laquelle le maire du Tampon ne cessait de faire de grandes déclarations démagogiques) ouvre les yeux sur la réalité du personnage. A la «Mission», la Sainte-Vierge, c'est pas leur truc! TAK vient de perdre des élec-

● **Chef de chorale.** Lilian Payet, adjoint de TAK, menait les chœurs, hier, sur le Barachois. Il est vrai qu'il est chef de chorale, à l'église du 17ème kilomètre. Certains choristes du Tampon seraient-ils en mal de public?

● **Cinéma.** Eric Boyer, adjoint au maire de Saint-Denis, a fait la réponse de Normand que l'on sait aux manifestants venus le voir. Mais l'élu dionysien n'est pas dupe du jeu mené par TAK, si l'on en croit une remarque faite en a-partie par le responsable des affaires culturelles, à Saint-Denis. Il devait notamment, à l'issue d'une rencontre avec la presse: «Il ne faut pas que TAK fasse trop de cinéma».

● **Expédition.** L'expédition des Intégristes du Tampon a été préparée avec la discrétion d'une charge d'artillerie lourde. Le tout Tampon en état d'alerte depuis lundi soir, date à laquelle une équipe de pétroleuses envoyée par le père Fontaine s'est répartie dans tout le secteur des 14ème, 17ème kilomètre et de Pont d'Yves, pour maintenir les ouailles en état d'alerte, avec promesse, de car gratuit et de repas à la clé «...pour être dévot, on n'en est pas moins homme!».

● **Privés de catéchisme!** Les petits Tamponnais des secteurs ameutés par le père Fontaine ont été privés de catéchisme, hier mercredi, pour cause de croisade des cathédromènes. Ils ont pu tout à loisir se consoler à la télévision dont les programmes sont, comme chacun le sait, d'une sainteté exemplaire.



NOUVEAUX DÉMONS... VIEILLES LUNES.

TAK en campagne électorale: Un maître-démagogue

Si la sincérité des catholiques tamponnais n'est pas à mettre en cause (ils sont en retard d'au moins une guerre, mais c'est un autre débat), celle de leur très catholique leader est beaucoup plus douteuse.

Manifestement, le député-maire du Tampon est parti, avec six mois d'avance, à la pêche aux voix. Il manifeste en cela sa démagogie habituelle, la cause de la projection d'un film jugé «satanique» n'étant qu'un prétexte grossier. L'essentiel pour TAK est de ratisser large, et si possible d'entraîner dans son sillage les électeurs du RPR. Elu député sur la liste «France-Réunion-Avenir» (FRA), André Thien Ah Koon s'est lancé depuis quelques temps dans les grandes manœuvres en direction du RPR

dans l'unique but de conserver sa circonscription.

A La Réunion, il se proclame soi-disant partisan de l'égalité sociale... mais il reste muet sur le sujet à l'assemblée nationale et ne sait que manier «la brosse à reluire», selon le mot de Claude Hoarau, à l'adresse du gouvernement Chirac, qui applique la parité raciste. Ses surenchères dans la complaisance confinent d'ailleurs parfois au ridicule: n'a-t-il pas «félicité» Bernard Pons de l'extension à La Réunion de l'allocation qui existe en France depuis 12 ans, à une époque où Jacques Chirac était déjà Premier Ministre?

Conclusion: flagornerie et tartufferie sont les deux maîtres de la politique selon TAK.

P.D.

AUTRES RÉACTIONS

● **SNES: «une foi aux exigences étrangement sélectives».** «Le SNES condamne de la façon la plus ferme la campagne de manifestations, d'intimidation et de menaces organisée à l'occasion de la projection du film de Jean-Luc Godard «Je vous salue Marie».

Il rappelle que le respect de l'individu et de ses convictions doit garantir et non interdire la liberté et le pluralisme de l'expression philosophique, politique, religieuse ou artistique.

Il s'étonne qu'un député allégué à cette occasion des convictions religieuses alors que les mêmes convictions ne l'empêchent pas, récemment dans un quotidien local, de qualifier Pierre-André ALBERTINI de terroriste (charge que le Juges sud-africains eux-mêmes n'avaient pas retenu contre lui) et qu'il n'avait pas

un mot de solidarité — voire de considération — pour les millions de citoyens d'Afrique du Sud privés de liberté dans leur propre pays, enfermés, torturés et exécutés, au mépris des lois les plus élémentaires de la personne humaine: les exigences de la foi semblent là s'exprimer de manière étrangement sélective.

Le SNES appelle l'ensemble des personnels de Second Degré à démasquer l'exploitation du sentiment religieux à des fins électorales, à combattre la recrudescence inquiétante des manifestations d'intolérance et de sectarisme, et à assurer la défense de la liberté d'opinion, d'expression et de création.

● **Auguste Legros: «je vous engage à reconsidérer votre programmation.»** Dans un téléx à la société «Investissement et Commerce» en date du 21 octobre, Auguste Legros y est allé de ses menaces à peine voilées: «Pre-

mier magistrat de la ville. Je me dois de vous faire part de l'émotion d'une grande partie de la population à l'annonce de la programmation dans vos salles du film «Je vous salue Marie». Je partage cette émotion et je vous engage fortement à reconsidérer cette programmation qui heurte les sentiments religieux de la communauté catholique, communauté qui mérite le respect au même titre que tout autre. Je n'hésiterai pas, en cas de troubles de l'ordre public, à user des pouvoirs de police que la loi me reconnaît. Je compte sur votre compréhension et je vous prie d'agréer...».

● **Investissement et Commerce: «Pas dans nos salles...»** «Nous n'avons pas envisagé de projeter ce film dans l'une quelconque de nos salles. C'est la raison pour laquelle nous n'en n'avons pas traité les droits. Nous en avons d'ailleurs informé M. le Maire d'aujourd'hui. Toute information tendant à

faire croire le contraire est fautive.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de notre haute considération».

● **Eric Boyer: «sans publicité Intempestive.»** Dans un communiqué de presse transmis hier, le Cabinet du Maire de Saint-Denis rappelle que ce dernier «à la demande du Père Rivière, curé de la Cathédrale, a adressé un téléx dès mercredi 21 octobre au Président de la Société Investissement et Commerce pour lui faire part de l'émotion d'une grande partie de la population à l'annonce de la projection de ce film dans ses salles».

Eric Boyer, dans son entretien avec la délégation, a tenu à rappeler que «la commune de Saint-Denis prendra toutes les responsabilités qui sont les siennes sans publicité Intempestive».